

**M. Beatty** propose alors: Que le projet de loi C-16, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1985, soit lu pour la 1<sup>re</sup> fois et imprimé.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)

**M. Beatty** propose alors: Que le projet de loi C-16, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1985, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Paproski.)

**M. Gray (Windsor-Ouest):** La coutume veut qu'à ce moment-ci des délibérations, le ministre compétent garantisse que le projet de loi se présente sous la forme habituelle. Le leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn) ou le

*Les subsides*

suppléant du président du Conseil du Trésor peut-il donner cette assurance au comité? En fait, où est le projet de loi?

**M. Beatty:** Je suppose, monsieur le président, que je suis aussi compétent qu'un autre ministre. Je donne au député cette assurance.

**Le vice-président:** Je crois savoir que le projet de loi a été distribué ce matin.

(Les articles 2 à 6 inclusivement sont adoptés.)

(L'annexe est adoptée.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.)

**M. le Président:** Comme il est 18 h 26, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 26.)